Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_09-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 18 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 24 novembre 2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS DE TABLE DES ABERS

RAPPORT N°09-07/2025

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_09-DE

L'association Tennis de Table des Abers a sollicité la commune afin d'obtenir un soutien financier pour l'acquisition de nouvelles tables de tennis de jeu et séparateurs.

Cette demande s'inscrit dans un contexte de développement du club (80 licenciés dont 20 de Landéda). Cette dynamique contribue activement à l'animation sportive de la commune, tout en favorisant la pratique régulière d'une activité physique accessible à tous.

L'association a indiqué que ses équipements actuels deviennent insuffisants pour assurer des conditions d'entraînement optimales. L'achat de nouvelles tables est nécessaire pour permettre au club d'accueillir l'ensemble des pratiquants, d'organiser des séances adaptées et de poursuivre le développement de ses activités et notamment avec la Commune.

Au regard de l'intérêt communal du projet, et afin de soutenir le maintien et la qualité de l'offre sportive locale, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au Tennis de Table des Abers pour contribuer à ces acquisitions.

Cette aide a été validée par la commission vie associative, culture et patrimoine du 4 novembre 2025.

Je vous propose :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de cinq cents euros (500 €) à l'association Tennis de Table des Abers destinée à participer à l'achat de ce matériel.

- De verser la subvention après présentation de la facture par l'association.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_09-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 19
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**09-07/2025**
Réunion du 24 novembre 2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS DE TABLE DES ABERS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER (arrivée à 18h47), Daniel GODEC, Hervé LOUARN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER (arrivée à 18h31), Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN

Absents :
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Marine VAUTIER donne procuration à David KERLAN
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour,

Monsieur Philippe COAT, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Tennis de Table des Abers destinée à participer à l'achat de ce matériel.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de verser la subvention après présentation de la facture par l'association.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_09-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_09-DE

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	arrivée à 18h47 — Procuration à Philippe COAT
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN
COLLOMBAT Muriel	

LOUARN Hervé	
COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procuration à LGL
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
VAUTIER Marine	Procuration à David KERLAN
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
FORICHER Clément	arrivé à 18h31
BIANCHI RAMEL Italia	
ARZUR Christophe	Absent
BIHANNIC Pascale	Excusée